

## Convention

Réf. Cv-2026-09.020B

### FORMATION

#### TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS

**Le 16 septembre 2026**

### CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L. 6353-1 à L. 6353-2 du Code du travail)

#### Ci-après dénommé le bénéficiaire ou le client

##### **LIP AGENCE BERLAIMONT**

26 GRAND RUE  
59145 BERLAIMONT

##### **A l'attention de Madame Géraldine LECOMTE**

03 27 39 00 90  
[geraldine.lecomte@groupeclip.com](mailto:geraldine.lecomte@groupeclip.com)

#### Nom de l'organisme de formation :

##### **F.P.S. Formation Professionnelle et Service**

Rue Lisse  
59720 LOUVROIL  
SIRET : 821 728 664 00011

##### **Représenté par Céline GOURLAND**

03 27 64 95 36 - [c.gourland@fps-nord.fr](mailto:c.gourland@fps-nord.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »  
Auprès du Préfet de la Région Hauts de France

La certification qualité QUALIOP1 a été délivrée à FPS au titre de la catégorie :  
ACTIONS DE FORMATION

## OBJETS

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée  
**TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS**

Louvroil,  
Le 24 juillet 2026

## OBJECTIFS

- Savoir identifier et d'évaluer les risques selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.
- Connaître la réglementation concernant le travail en hauteur
- Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle)
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés (EPI)
- Être capable de mettre en œuvre les techniques de sécurité pour le travail en hauteur

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Analyser les risques de travail en hauteur
- Utiliser son harnais pour un travail en hauteur en sécurité et selon le respect de la sécurité
- Mettre en place le balisage adapté
- 

## CONTENUS

Voir programme

## ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

### Prérequis :

Maîtriser les savoirs de base (Compréhension de la langue Française, lecture, écriture)

Être âgé de 18 ans minimum

Une fiche d'aptitude médicale mentionnant qu'il n'existe pas de contre-indication pour le travail en hauteur est nécessaire pour l'employeur

**Accessibilité de nos formations :** Nous accordons une importance primordiale à l'inclusion et à l'accessibilité de nos formations. Nous nous efforçons de les rendre accessibles au plus grand nombre. Pour cela nous vous encourageons à nous informer dès l'inscription de stagiaire :

- De toute difficulté de compréhension de la langue française, de lecture ou d'écriture
- De toute situation de handicap (un référent handicap est disposition au sein de notre centre de formation)
- Toute autre difficulté que vous jugerez utile de nous indiquer.

Ces informations nous permettront de déterminer les aménagements ou dispositions nécessaires à mettre en place lors de votre formation et de l'adapter selon vos besoins.

**Durée de validité :** A renouveler aussi souvent que nécessaire.

**Suivi :** Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

**Validation :** Attestation de formation remise aux participants et à l'employeur en fin de formation.

**Public :** Toute personne amenée à travailler en hauteur.

**Durée de la formation :** 1 journée de 7 heures

**Lieux de formation :** Dans nos locaux de Louvroil.

Mise à disposition des moyens nécessaires à la formation par nos soins.

### Dates et horaires de la formation :

Le 16 septembre 2026 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Liste des stagiaires à inscrire à la session indiquée :

**Nous attirons votre attention sur l'importance des informations à compléter :**

Indiquer un simple N.C. si aucun besoin spécifique n'est à relever

| NOM    | PRENOM | N° sécurité sociale | Besoin spécifique (*) | Adaptations ou compensation à mettre en place pour le stagiaire (**) |
|--------|--------|---------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------|
| DAUTEL | JOHNNY |                     |                       |                                                                      |
|        |        |                     |                       |                                                                      |

(\*1) Sur la formation en elle-même ; Complément, module complémentaire, adaptation de la formation au besoin

(\*2) Adaptation de la formation au stagiaire selon difficultés connues

**Merci de nous transmettre une copie de sa fiche d'aptitude médicale.**

### DISPOSITIONS FINANCIERES

Prix pour la formation aux conditions et dates indiquées précédemment.

T.V.A. en sus au taux de 20%.

### Formation dans nos locaux :

160€ H.T. / stagiaire

### Conditions de paiement :

Totalité du prix T.T.C. à réception de facture. Tout retard de paiement, ou défaut de paiement, entrainera de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire l'exigibilité d'indemnités de retard équivalentes à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur (le taux sera appliqué sur le montant HT de la somme restant due), ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement

### FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Quel que soit le lieu de la formation, chaque stagiaire doit disposer, pour toute la durée de la formation, de ses équipements de protection individuelle (EPI), conformément à la liste précisée dans la convocation.

Il est recommandé que les stagiaires utilisent leur propre matériel. Toutefois, FPS peut, le cas échéant, mettre des EPI à disposition. Tout matériel prêté devra être rendu en fin de formation.

Tout équipement non restitué ou détérioré sera facturé.

### OBLIGATIONS RECIPROQUES DES PARTIES

FPS s'engage à respecter les règles de la déontologie professionnelle, notamment en matière de confidentialité des informations communiquées par l'entreprise cliente et dont la divulgation pourrait lui être préjudiciable.

Le client s'engage à veiller à la bonne foi, à l'assiduité et à la diligence des collaborateurs participant à la formation.

### CONDITIONS

#### I. MOYENS PERMETTANT DE JUSTIFIER LA REALISATION ET LES RESULTATS DE L'ACTION DE FORMATION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par des feuilles de présence émargées par demi-journée, ainsi que par les évaluations réalisées. L'appréciation des résultats repose sur la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation adaptée à la formation, comprenant notamment une évaluation continue, des exercices et/ou mises en situation, ainsi qu'une évaluation des acquis en fin de formation. Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition des connaissances et/ou gestes professionnels constituant l'objectif de la formation.

#### II. DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION

En application de l'article L. 6353-1 du code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

14 bis rue Lisse – 59720 LOUVROIL – France  
03 27 64 95 36 – info@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »  
Après du préfet de la Région Hauts de France

### III. DELAI DE RETRACTATION

À compter de la date de signature du présent contrat, l'entreprise dispose d'un délai de 7 jour calendaire pour se rétracter. La rétractation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune somme ne sera due en cas de rétractation dans ce délai.

### IV. NON REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

FPS se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session et s'engage dans ce cas à en informer l'entreprise cliente dans les délais les plus brefs.

Sauf indication contraire figurant au paragraphe « dispositions financières » les conditions d'annulation à l'initiative du client sont les suivantes :

- Sans frais si l'annulation est notifiée au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation ;
- Entre 10 jours et 72 heures avant le début de la formation : facturation de 30 % du montant total ;
- Moins de 72 heures avant le début de la formation : facturation de la totalité de la prestation.

Les sommes facturées à titre de dédommagement ne constituent pas des frais de formation et ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO.

### V. FORMATIONS REALISEES CHEZ LE CLIENT

Dans le cas d'une formation réalisée dans les locaux du client, celui-ci s'engage à mettre à disposition les moyens matériels, humains et les conditions nécessaires à son bon déroulement, tels que définis dans la convention ou le programme de formation. À défaut, et si l'organisme de formation constate que les conditions requises ne sont pas réunies pour assurer la formation dans des conditions pédagogiques et réglementaires conformes, la prestation sera considérée comme due et facturée dans son intégralité. Les sommes facturées à titre de dédommagement ne constituent pas des frais de formation et ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO.

### VI. CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Valenciennes sera seul compétent pour régler le litige.

### SIGNATURES

#### Pour l'entreprise

Date, Signature et cachet

LES INTERMEDIAIRES PROFESSIONNELS - LIP  
18 Impasse de l'Asphalte - 69366 LYON Cedex 07  
Tél. 04 72 71 03 05 - www.lip-pupelip.com  
SIREN 870 02 28 01 - APE 78.20 Z  
SAS au capital de 1 000 000 €

#### Pour l'organisme de formation

Céline GOURLAND

Signature et cachet



Formation Professionnelle et Services  
14Bis rue Lisse - 59720 Louvroil  
03 27 64 95 36  
R.C.S. Valenciennes 821 728 664 00011